

## ■ NATURA 2000, le plus grand réseau européen de sites protégés

Le réseau Natura 2000 est composé d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté et la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent. Les Etats de l'Union européenne, s'appuient sur deux directives pour sa mise en place : la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et la directive Oiseaux (2009/147/CE), avec pour double objectif de **préserver la biodiversité et de valoriser les territoires.**

Le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire nécessite la mise en place de **mesures de gestion à long terme en conciliation avec les activités humaines.**

La France a volonté d'associer l'ensemble des acteurs locaux dans la démarche de préservation des sites Natura 2000 et a opté pour une démarche basée sur la concertation et le volontariat. Ainsi, chacun peut **s'investir dans la gestion et la préservation des sites** par la signature de contrats ou de chartes Natura 2000.



**Le site Natura 2000 est ouvert à tous, n'oubliez pas cependant de respecter quelques recommandations :**

-  En ramenant mes déchets dans mon sac, j'évite leur dispersion dans la nature.
-  En restant sur les sentiers balisés, je préserve du piétinement les milieux sensibles.
-  En tenant mon chien en laisse, je m'assure qu'il ne dérange pas la faune sauvage et les troupeaux.
-  En me comportant discrètement, je n'effraie pas la faune et je permets à chacun de profiter pleinement du calme du site.
-  En photographiant les fleurs plutôt que de les cueillir, je permets aux prochains de profiter de leur beauté.
-  En laissant les pierres à leur place, je respecte la petite faune qui s'y abrite.
-  En n'allumant pas de feu, je respecte le milieu et j'évite le risque d'incendie.

## ■ Natura 2000, les outils à disposition des propriétaires

### Les contrats Natura 2000 :

Les contrats Natura 2000 permettent la mise en oeuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées qui visent la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ayant justifiés la création du site Natura 2000. Il existe 3 types de contrats : les mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc), les contrats forestiers et les contrats «ni agricoles ni forestiers».

### La charte Natura 2000 :

La charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements de «bonnes pratiques» environnementales que les signataires s'engagent à respecter.

Ces mesures n'engendrent pas de surcoût de gestion. En contrepartie, les signataires bénéficient de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour les parcelles engagées.



### Les évaluations d'incidences :

Les évaluations d'incidences visent à concilier projets d'aménagement et préservation de l'environnement. Tout projet d'aménagement susceptible d'affecter de façon notable un site Natura 2000 fait l'objet d'une évaluation d'incidences. Le but est d'éviter ou de réduire les éventuels dommages, ou de proposer des mesures de compensation.



Crédits photo: PNRLF ; P.Defernez; LPO Aura ; K.Schneider



Contact :  
Maison du Parc naturel régional  
Livradois-Forez  
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont  
04 73 95 57 57  
info@parc-livradois-forez.org  
www.parc-livradois-forez.org/natura-2000/

## Site Natura 2000 « La Pause »



